



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maisons de retraite

Question écrite n° 73795

Texte de la question

La réforme, prévue en 1997 et décidée en 2001, de la PSD en APA avait notamment pour but d'améliorer la situation des personnes âgées handicapées, pensionnaires de maisons de retraite publiques. Au stade actuel de la mise en oeuvre rapide de l'APA en Loir-et-Cher, une inquiétude apparaît quant à l'augmentation du prix de journée. En effet, on constate d'abord que le prix d'hébergement, même allégé de la partie dépendance, n'a pas significativement baissé contrairement à ce qui avait été annoncé. Le coût des 35 heures, non compensé pour les maisons de retraite publiques, s'ajoute aux dépenses habituelles d'hébergement. Le cumul du prix d'hébergement et du prix « dépendance » est en augmentation lourde en raison des charges non couvertes par l'APA, notamment dans les établissements comme ceux de Montrichard, Saint-Aignan-sur-Cher, Romorantin-Lanthenay qui n'ont pas voulu recourir à la dotation globale. L'augmentation des coûts de pension en maison de retraite va pénaliser les personnes âgées et leurs familles ou se traduire par un alourdissement du budget départemental d'aide sociale. M. Patrice Martin-Lalande demande donc à M. le ministre délégué à la santé quelles mesures financières ou administratives il compte prendre pour empêcher une hausse insupportable du prix de journée en maisons de retraite publiques.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73795

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1221